



A t-elle le droit d'hériter?

Par **RACHEL_34**, le **02/01/2013 à 18:46**

Bonjour,

Mon père s'est remariée en régime de communauté sans contrat et il des enfants de deux femmes avant ma belle mère qui a des enfants aussi de son ex.

Est ce que ma belle mère a droit d'hériter mon père de tous ses biens qu'il eu avant de se remarier avec elle.

Merci de répondre

Par **amajuris**, le **02/01/2013 à 18:52**

bjr,

en l'absence de dispositions particulières prises, si votre père décède votre belle-mère recevra un quart de l'actif de la succession de son époux.

les enfants de votre père sont des héritiers dits réservataire et on droit à une part minimale fonction du nombre d'enfants.

cdt

Par **RACHEL_34**, le **02/01/2013 à 18:57**

merci pour votre réponse et si ma belle mère n'est pas d'accord pour que mon père vende ses biens, a -t-elle le droit de refuser même si cela lui appartient avant leur mariage?

Merci

Par **amajuris**, le **02/01/2013 à 19:52**

bjr,
si ce sont des biens acquis avant le mariage, ce sont des biens propres et il peut en disposer
comme il l'entend y compris les vendre ou les donner.
cdt

Par **RACHEL_34**, le **02/01/2013 à 20:01**

Bonsoir,
Quel droit peut-on avoir avec un mariage en régime de communauté sans contrat ?
Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **02/01/2013 à 20:47**

voir mon message précédent.